Logiciel Orgamédi :
En route vers le Ségur Vague 2

Moins de manipulations, des informations plus accessibles et une meilleure coordination autour du patient !

OrgaMédi poursuit son évolution pour répondre aux exigences de la Vague 2 du Ségur

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le passage à la Vague 2 du Ségur : une évolution à anticiper dès maintenant !

Prise en charge
Une évolution prise en charge par l'État dans le cadre du dispositif SONS, pour les établissements éligibles ayant signé leur bon de commande Ségur.

Sans dossier de subvention
Seule la signature du bon de commande Ségur sera nécessaire pour accéder au financement, sous réserve d'éligibilité.

Sous réserve des conditions d'éligibilité.

AU QUOTIDIEN

Concrètement, qu’est-ce que cela va changer pour vous ?

Au quotidien, vous allez tout simplement :

Gagnez du temps au quotidien

Des échanges de documents facilités, notamment grâce à l'intégration des documents de santé reçus par MSSanté directement dans le DUI.

Accédez plus facilement aux informations utiles

Alimentez plus systématiquement le DMP et consultez les informations disponibles dans Mon espace santé, directement depuis OrgaMédi.

Améliorez la coordination avec les partenaires de santé

Des échanges plus fluides et sécurisés entre votre établissement et les professionnels qui accompagnent vos patients, grâce notamment à l'interopérabilité avec ViaTrajectoire PH et les services de la CNSA.

Travaillez dans un environnement plus sécurisé

Une sécurité renforcée des systèmes d'information pour mieux protéger les données de santé et les accès au logiciel.

Facilitez le suivi de votre activité

Une production d'indicateurs et un reporting simplifiés pour mieux suivre l'activité de votre établissement.

Votre parcours vers le Ségur Vague 2

En seulement, 3 étapes...

1

DÈS MAINTENANT

Anticipez votre prise en charge

Confirmez dès maintenant auprès d'InterCAMSP votre souhait de bénéficier du financement Ségur et rapprochez-vous de votre organisme gestionnaire afin d'anticiper la signature du bon de commande."

2

PROCHAINEMENT

Formalisez votre engagement

InterCAMSP vous transmettra les modalités de commande. La signature du bon de commande permettra de formaliser votre participation au dispositif et de bénéficier de la prise en charge financière prévue.

3

ENSUITE

Profitez des nouveautés

InterCAMSP organisera le déploiement de la mise à jour et vous accompagnera dans son utilisation grâce à une formation incluse dans la prestation. Après l'installation, une attestation de Vérification d'Aptitude (VA) devra être signée.

Pourquoi anticiper votre commande Ségur ?

Le dispositif national SONS permet de financer cette évolution d'OrgaMédi pour les établissements éligibles ayant signé leur bon de commande. À l'issue de ce dispositif, le passage à la version Ségur Vague 2 pourra faire l'objet d'une facturation.

Profitez de cette opportunité pour bénéficier de cette évolution sans coût supplémentaire pour votre établissement

Anticipez dès aujourd'hui votre prise en charge Ségur !

InterCAMSP